



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de l'Essonne

# Les contrats

# aidés

## Emplois d'avenir

**Type de contrat :** CDD ou CDI à mi-temps ou à temps complet

**Public visé :**

jeunes demandeurs d'emploi remplissant les conditions cumulatives suivantes :

- \* avoir entre 16 et 25 ans (limite d'âge portée à 30 ans pour les personnes handicapées)
- \* avoir un niveau de qualification inférieur au niveau bac (ou jusqu'au niveau licence pour les jeunes issus des ZUS) et en recherche d'emploi au moins 1 an sur les 18 derniers mois
- \* connaître de grandes difficultés d'insertion dans la vie active

**Aide apportée à l'entreprise :**

35% du SMIC brut, employeur du secteur marchand, industriel ou commercial (soit 498,98 € pour un temps plein), exonération de cotisations patronales, d'assurances sociales et d'allocations familiales et de prime de précarité

**Obligations de l'employeur :**

proposer un parcours de formation au jeune recruté qui doit se traduire à l'issue du contrat par :

- \* une attestation de formation ou d'expérience professionnelle
- \* une certification professionnelle reconnue
- \* une validation des acquis de l'expérience

**Pour conclure un contrat contacter :**

- \* Pôle Emploi
- \* ou la Mission Locale la plus proche
- \* ou Cap Emploi pour les travailleurs handicapés

## Contrats de génération

**Type de contrat :** CDI

**Public visé :**

Jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans s'il est reconnu travailleur handicapé) et seniors de 57 ans et plus (de 55 ans et plus s'il est reconnu travailleur handicapé ou s'il s'agit d'une nouvelle embauche)

**Aide apportée à l'entreprise :**

**entreprises moins de 50 salariés :** l'aide s'élève à 12 000 € sur 3 ans (1 000 € par trimestre).

**entreprises entre 50 et moins de 300 salariés :** obligation de négocier au minimum un accord d'entreprise pour bénéficier de l'aide et le déposer à la Direccte. L'aide s'élève à 12 000 € sur 3 ans (1 000 € par trimestre).

**entreprises de 300 salariés et plus :**

obligation de négocier et conclure un accord avant le 30 septembre et le déposer à la Direccte. en cas d'échec de la négociation, établir un plan d'action et le déposer à la Direccte. Pas d'aide financière.

**Obligations de l'employeur :**

Embaucher un jeune en CDI, de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans s'il est reconnu travailleur handicapé) et maintenir un senior de 57 ans et plus (de 55 ans et plus s'il est reconnu travailleur handicapé ou s'il s'agit d'une nouvelle embauche)

**Pour bénéficier de l'aide :**

Déposez votre demande d'aide à Pôle emploi services soit par courrier à l'aide du formulaire, soit en ligne. Vous n'avez pas de pièces justificatives à fournir, mais vous devez les conserver en cas de contrôle. Effectuez votre demande au plus tard dans les 3 mois suivant le premier jour du contrat de votre salarié.

## Emplois Francs

**Type de contrat :** CDD ou CDI à mi-temps ou à temps complet

### **Public visé :**

jeunes demandeurs d'emploi remplissant les conditions cumulatives suivantes :

- \* être âgés de moins de 30 ans
- \* résider depuis au moins 6 mois consécutifs dans une zone urbaine sensible (ZUS) de la Communauté d'agglomération Évry Centre Essonne ou de la Communauté d'agglomération Seine Essonne
- \* être en recherche d'emploi depuis 12 mois minimum au cours des 18 derniers mois
- \* pas de conditions de diplômes

### **Aide apportée à l'entreprise :**

5 000 € versés en deux fois :

- 1er versement à la fin de la période d'essai.
- 2ème versement au terme du dixième mois du contrat de travail

### **Pour bénéficiaire de l'aide :**

Déposez votre demande d'aide auprès de Pôle emploi lors de la conclusion du contrat ou dans un délai d'un mois suivant le premier jour de l'embauche

## Contrats initiative emploi

**Type de contrat :** CDI ou CDD à temps plein ou à temps partiel (20h minimum)

### **Public visé :**

Toute personne rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi (sociales et/ou professionnelles)

### **Aide apportée à l'entreprise :**

Taux de prise en charge de 25 % à 45 % du SMIC en fonction du public

Durée de prise en charge hebdomadaire plafonnée à 35h

Durée de l'aide : 6 mois maximum pour les publics pris en charge à 25 % et 30 %, 8 mois maximum pour les publics pris en charge à 45 %

### **Obligations de l'employeur :**

À l'issue du contrat de travail l'employeur doit fournir au bénéficiaire du CIE une attestation d'expérience professionnelle.

### **Pour bénéficiaire de l'aide :**

Prendre contact avec le prescripteur compétent : l'État (Pôle Emploi, les Missions locales – pour les salariés de moins de 26 ans, ou Cap emploi pour les travailleurs handicapés), ou le Président du Conseil Général (pour les bénéficiaires du RSA).

Une fois la demande d'aide signée par le prescripteur, l'employeur et le salarié peuvent signer le contrat de travail, l'embauche ne pouvant avoir lieu avant l'attribution de l'aide.

## Coordonnées utiles

Pôle emploi	Numéro unique 39 95
UT 91-DIRECCTE	01 60 79 70 00
Cap emploi Evry	01 60 79 21 05
Cap emploi Massy	01 69 75 11 50
Missions locales du 91 :	
<b>Dynamique Emploi Evry</b>	01 60 78 91 10
<b>Mission locale de Grigny</b>	01 69 02 53 46
<b>Mission Intercommunale Vers l'Emploi (MIVE) Corbeil Essonne</b>	01 69 22 10 50
<b>Mission locale Nord Essonne Juvisy sur Orge</b>	01 69 38 29 10
<b>Mission locale Sud Essonne Etampes</b>	01 69 92 02 02
<b>Mission locale du Val d'Orge Sainte-Geneviève des Bois</b>	01 60 15 54 00
<b>Association Insertion et Développement du Val d'Yerres Val de Seine Crosne</b>	01 69 48 11 33
<b>Mission Locale des Trois Vallées Brétigny-sur-Orge</b>	01 60 58 00 49
<b>Mission locale Vitacité Massy</b>	01 69 30 54 92
<b>Mission locale des Ulis</b>	01 69 18 79 10

### Sites internet

[www.travail-emploi.gouv.fr](http://www.travail-emploi.gouv.fr)

[www.lesemploisdavenir.gouv.fr](http://www.lesemploisdavenir.gouv.fr)

[www.travail-emploi.gouv.fr/contrat-de-generation,2232/](http://www.travail-emploi.gouv.fr/contrat-de-generation,2232/)

<http://www.ville.gouv.fr/?les-emplois-francs>

<http://www.emploi.gouv.fr/dispositif/cui-cie>